

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01565

Numéro SIREN : 827 736 182

Nom ou dénomination : A.T.E.N.

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2024 sous le numéro de dépôt 12642

les comptes sont

inclus

le rapport

dans

CACS.

des

A.T.E.N.

Société en nom collectif au capital de 10.000 euros
Siège social : 9-11 Allée de l'Arche - 92032 Paris La Défense cedex
827 736 182 RCS NANTERRE

Ci-après la « **Société** »

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 12 MARS 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre et le douze mars à 14h30, les associés de la Société se sont réunis au siège social de la Société, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation qui leur a été adressée par la gérance conformément aux dispositions statutaires.

Sont présentes ou représentées :

- **AREAS NORTHERN EUROPE**, société par actions simplifiée au capital de 37.500 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 524 959 665, dont le siège social est fixé au 9-11 Allée de l'Arche - 92032 Paris La Défense, propriétaire de neuf mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf parts en pleine propriété,
ci.....**9.999 parts**

représentée par son Président, Monsieur Yves LACHERET,

- **HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE (H.R.C.)**, société par actions simplifiée au capital de 5 310 457 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 379 455 231, dont le siège social est sis 9-11 allée de l'Arche – 92032 Paris La Défense cedex, propriétaire d'une part en pleine propriété,
ci.....1 part

représentée par son Président, Monsieur Yves LACHERET,

(ci-après les « **Associés** »)

Total des parts présentes ou représentées : dix mille parts en pleine propriété sur les dix mille parts composant le capital social de la Société (10 000 parts sur 10 000 parts).

Le Commissaire aux Comptes, la société KPMG AUDIT IS, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Charles DASSONVILLE (ci-après le « **Président** »).

Le Président constate que tous les Associés sont présents ou représentés, que l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre les décisions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ,
- les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Le Président déclare que l'ensemble des documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux Associés, ont été tenus à la disposition de ceux-ci au siège social, dans les délais légaux, ce dont l'Assemblée Générale lui donne acte.

Le Président rappelle que les Associés ont été convoqués en assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion de la Gérance ;
2. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023
4. Affectation du résultat ;
5. Pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités

Le Président donne ensuite lecture des différents rapports, puis ouvre la discussion. Après diverses discussions, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Gérance et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice social clos le 30 septembre 2023 , approuve sans réserve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice qui se soldent par un bénéfice de 16.664.476 Euros.

L'Assemblée Générale des Associés approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale des Associés prend acte de ce que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductibles visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le bénéfice d'un montant de 16.664.476 € de la façon suivante :

Origine :

Résultat net de l'exercice	16.664.476 €
Total	16.664.476 €

Affectation sur l'exercice suivant aux associés dans la proportion de leurs droits dans le capital :

Bénéfices distribués sur l'exercice suivant	16.664.476 €
Total	16.664.476 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale des Associés donne tous pouvoirs à la société « Medialex», ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

* * * * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

DocuSigned by:

8AFA3C01C59F48E...

AREAS NORTHERN EUROPE

Représentée par Monsieur YVES LACHERET

DocuSigned by:

8AFA3C01C59F48E...

HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE (H.R.C.)

Représentée par Monsieur YVES LACHERET

A.T.E.N.

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 septembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2023)

Aux Associés
A.T.E.N.
9-11, allée de l'Arche
92032 Paris-La Défense Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATEN relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

A.T.E.N.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

A.T.E.N.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023 - Page 3

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-Paul Collignon

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC A.T.E.N.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 9-11 Allée de l'Arche 92032 PARIS LA DÉPENSE CEDEX		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 8 2 7 7 3 6 1 8 2 0 0 0 1 1		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, 30092023						
		N-1 30092022						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 830 113	BY	31 142	4 798 970	4 227 121
		Autres créances (3)	BZ	19 303 504	CA		19 303 504	15 308 632
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	161 292	CG		161 292	193 976	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
	TOTAL (III)	CJ	24 294 910	CK	31 142	24 263 767	19 729 730	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	24 294 910	1A	31 142	24 263 767	19 729 730	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SNC A.T.E.N.</u>						Néant	☐ *	
						Exercice N	Exercice N – I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10 000.....)					DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK))					DC		
	Réserve légale (3)					DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1))					DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ))					DG		
	Report à nouveau					DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	16 664 476	12 352 594
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées *					DK		
	TOTAL (I)					DL	16 674 476	12 362 594
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligataires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	467	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI))					DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	27 299	27 430
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	6 838 802	5 938 160
	Dettes fiscales et sociales					DY	358 544	446 404
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
Compte régul.	Autres dettes					EA	224 718	597 323
	Produits constatés d'avance (4)					EB	139 459	357 817
TOTAL (IV)					EC	7 589 290	7 367 136	
Ecart de conversion passif* (V)					ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	24 263 767	19 729 730	
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				IB		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC			
			Ecart de réévaluation libre		ID			
			Réserve de réévaluation (1976)		IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	7 561 991	7 339 705
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SNC A.T.E.N.</u>						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	66 471 944	FB		FC	66 471 944	53 750 967
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	12 744 988	FH		FI	12 744 988	8 748 572
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	79 216 932	FK		FL	79 216 932	62 499 539
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	151 663	64 940
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	79 368 596	62 564 480
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	63 669 391	51 827 664
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(1 958 668)	(2 996 145)
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 294 034	1 418 152
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	184 298	138 456
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$				GA		
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	163 784	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	650	(1 613)
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	63 353 490	50 386 514	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	16 015 105	12 177 965	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	649 370	174 825
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	649 370	174 825	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	649 370	174 825	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	16 664 476	12 352 791	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SNC A.T.E.N.</u>						Néant	☐ *
						Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	197
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	197
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						II	(197)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)					IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						IL	80 017 966 62 739 305
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						IM	63 353 490 50 386 711
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						IN	16 664 476 12 352 594
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
	(2) Dont {	produits de locations immobilières				HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *				HP	
		- Crédit-bail immobilier				HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)				IIX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinqui D)				RD	
	(9)	Dont transferts de charges				A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2	
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6		obligatoires A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le						Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs		

ANNEXE DES COMPTES

SOCIÉTÉ	A.T.E.N.
Forme juridique	SNC
Adresse du siège social	9 / 11 Allée de l'Arche
	92032 - PARIS LA DEFENSE CEDEX
Exercice traité clos le	30 septembre 2023
Exercice précédent clos le	30 septembre 2022
Nbre de mois (exercice traité)	12

A.T.E.N.

SNC

9 / 11 Allée de l'Arche
92032 - PARIS LA DEFENSE CEDEX

Comptes annuels au 30 septembre 2023

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaire au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative.

Au 30 septembre 2023,

Le total du bilan s'élève à	:	24.263.767,00 euros
Le compte de résultat dégage un bénéfice de	:	16.664.476,00 euros
L'exercice écoulé a une durée de	:	12 mois
L'exercice précédent avait une durée de	:	12 mois

Note 1

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

NÉANT

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2023 ont été arrêtés le 27 février 2024 par le Gérant. Ils sont établis conformément au Plan Comptable Général et selon les principes comptables en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMPARABILITÉ DES COMPTES ANNUELS

Les principes retenus ainsi que les règles et les méthodes appliquées sont, dans leur ensemble, identiques aux années précédentes et ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des postes du bilan.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

La valeur des marques n'est pas amortie. Elle fera l'objet d'une dépréciation dans le cas où leur valeur d'utilité viendrait à être inférieure à leur valeur nette comptable.

Les autres biens incorporels sont amortis linéairement sur les durées suivantes

- Droit à concession : Durée de la concession
 - Logiciels 1 à 5 ans
 - Licences 5 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les frais d'acquisition ne sont pas inclus dans la valeur brute des immobilisations et sont constatés en charge de l'exercice. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire.

Si cette durée excède la durée de la concession, la durée d'amortissement est ramenée à la durée de la concession.

En vertu des dispositions contractuelles, les biens peuvent faire l'objet d'un amortissement des valeurs brutes sous déduction de leur valeur de reprise à l'échéance des contrats de concessions.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes:

- Constructions 13 ans
- Matériel et outillage 3 à 10 ans
- Installations générales & agencements 3 à 10 ans
- Matériel de transport 3 à 10 ans
- Matériel de bureau & mobilier 2 à 10 ans

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat. On applique sauf quelques rares exceptions la méthode dite PMP pour les sorties de stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation individuelle qui peut conduire, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant comporte un certain degré d'incertitude.

Elles sont comptabilisées lorsque la société doit faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'il en résultera une sortie de ressources. Elles sont évaluées pour le montant le plus probable de décaissement à effectuer.

Ces provisions sont évaluées selon une méthode actuarielle (méthode rétrospective avec salaires de fin de carrière (« Projected Unit Credit Method »), en conformité avec la recommandation ANC 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, de l'accord d'entreprise ou des droits légaux applicables et en vigueur à la date de la clôture. Ces provisions ont été calculées plus particulièrement sur la base d'un taux d'actualisation net de 4,05 % et, pour les IFC, d'un âge de départ en retraite de 62 à 64 ans et d'un mode de départ volontaire.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

L'activité de la société et plus généralement du groupe Areas a retrouvé en 2023 un niveau pré crise covid.

Par ailleurs, la société continue de bénéficier du soutien financier du groupe

Le groupe dispose d'une liquidité suffisante pour assurer la poursuite des activités de la société sur au moins 12 mois.

Sur ces bases, les comptes clos au 30 septembre 2023 de la Société ont été établis et arrêtés en retenant la convention comptable de continuité d'exploitation.

INTÉGRATION FISCALE

A compter du 1^{er} octobre 2019, le résultat de la société est intégré fiscalement dans les comptes de la société

FINANCIERE PAX 9-11 allée de l'Arche 92032 Paris La Défense Cedex, visée à l'article 223A du CGI.

La société supporte l'impôt sur son propre résultat fiscal comme si elle avait été imposée distinctement.

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

Les comptes de la société sont consolidés, suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société:

PAX Equityco S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

43-45, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg

B224070

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Note	Informations	P	N/P	N/A
1	Faits caractéristiques de l'exercice	x		
2	Principes, règles et méthodes comptables	x		
	Notes sur le bilan			
3	ÉTAT de l'actif immobilisé			x
4	ÉTAT des amortissements			x
5	Frais d'établissement			x
6	Fonds commercial			x
7	Stocks			x
8	Tableau des échéances des créances et dettes	x		
9	Montants des créances et dettes représentées par des efftes de commerce			x
10	Produits à recevoir et charges à payer	x		
11	Charges et produits constatés d'avance	x		
12	Composition du capital social	x		
13	Tableau de variation des capitaux propres	x		
14	Situations fiscales latente et différée	x		
15	ÉTAT des provisions inscrites au bilan	x		
	Notes sur le compte de résultat			
16	Ventilation du chiffre d'affaires	x		
17	Charges et produits exceptionnels			x
18	Impôts sur les bénéfices	x		
	Autres informations			
19	Effectif moyen			x
20	Evènements postérieurs à la clôture	x		
21	Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et de compte de résultat			x
22	Avantages, crédits, rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction			x
23	Engagements financiers donnés et reçus			x
24	Dettes garanties par des suretés réelles			x
25	Information en matière de crédit bail			x
26	Liste des filiales et participations			x
P : Information produite N/P : Information non produite car non significative N/A : Information non produite car non applicable		12		14

Sauf indication contraire, toutes les informations chiffrées fournies dans l'annexe sont exprimées en Euros.

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	<u>Note 3</u>
NÉANT	
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	<u>Note 4</u>
NÉANT	
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	<u>Note 5</u>
NÉANT	
FONDS COMMERCIAL	<u>Note 6</u>
NÉANT	
STOCKS	<u>Note 7</u>
NÉANT	

Note 8

TABLEAU DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES

ÉTAT DES CREANCES	Montant brut	à 1an au plus	à plus d' 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4.830.113,00	4.830.113,00	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et organismes sociaux			
ÉTAT : impôts sur les bénéfices			
ÉTAT : taxe sur la valeur ajoutée	69.766,00	69.766,00	
ÉTAT : autres impôts, taxes assimilées	24.883,00	24.883,00	
ÉTAT : créances diverses	24.883,00	24.883,00	
Groupe et associés	16.961.266,00	16.961.266,00	
Débiteurs divers	2.222.705,00	2.222.705,00	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GÉNÉRAL	24.133.616,00	24.133.616,00	0,00

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	à 1an au plus	plus d' 1an, 5ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	467,00	467,00		
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	27.299,00	27.299,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	6.838.802,00	6.838.802,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et organismes sociaux				
ÉTAT : impôts sur les bénéfices				
ÉTAT : taxe sur la valeur ajoutée	243.652,00	243.652,00		
ÉTAT : autres impôts, taxes assimilées	114.892,00	114.892,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	224.718,00	224.718,00		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	139.459,00	139.459,00		
TOTAL GÉNÉRAL	7.589.289,00	7.589.289,00	0,00	0,00

Note 9

MONTANTS DES CRÉANCES ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

NÉANT

PRODUITS À RECEVOIRNote 10

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	4.830.113,00
Autres créances	19.303.504,00
TOTAL	24.133.617,00

CHARGES À PAYER

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	467,00
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.838.802,00
Dettes fiscales et sociales	358.544,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	224.719,00
Autres dettes	139.459,00
TOTAL	7.561.991,00

Note 11**COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF ET PASSIF**

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Note 12

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'ex.	remboursés pendant l'ex.	
Parts sociales	10.000			1
Actions ordinaires				
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire				
Actions préférentielles				
TOTAL	10.000	0	0	

Note 13

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUE CONCERNEE	A l'ouverture de l'exercice	Augmen- tation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Capital social	10.000			10.000
Primes liées au capital				0
Réserves légales				0
Réserves réglementées				0
Autres réserves				0
Report à nouveau				0
Résultat de l'exercice	12.352.594	16.664.476	12.352.594	16.664.476
Subventions d'investissement				0
Provisions réglementées				0
CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	12.352.594	16.664.476	12.352.594	16.674.476

Dividendes distribués au cours de l'exercice :

Résultat de l'exercice précédent pris en compte par les associés :

Note 14

SITUATIONS FISCALES LATENTE ET DIFFÉRÉE

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Montant
Provisions réglementées	
Autres produits non taxables temporairement	
TOTAL ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (1)	0,00
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	0,00
Autres charges non déductibles temporairement (à détailler):	0,00
Organic	0,00
Congés payés	
Participation des salariés	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (2)	0,00
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE (1) - (2)	0,00
Déficits fiscaux reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	0,00

ÉTAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Début d'exercice	Dotations Apports	Reprises sans objet	Reprises	Fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTÉES					0,00
Provisions pour litiges					0,00
Provisions pour garanties clients					0,00
Provisions pertes marchés à terme					0,00
Provisions pour amendes et pénalités					0,00
Provisions pour pertes de change					0,00
Provisions pensions, obligations similaires.					0,00
Provisions pour impôts					0,00
Provisions pour renouvellement immo.					0,00
Provisions pour grosses réparations					0,00
Provisions charges s/congés à payer					0,00
Autres provisions pour risques et charges					0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des immo. incorporelles					0,00
Provisions pour dépréciation des immo. corporelles					0,00
Provisions pour dépréciation des titres de participation					0,00
Provisions pour dépréciation des autres immo. financ.					0,00
Provisions pour dépréciation des stocks					0,00
Provisions pour dépréciation des comptes clients		163.784,00	151.663,00		12.121,00
Autres provisions pour dépréciation					0,00
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	0,00	163.784,00	151.663,00	0,00	-151.663,00
TOTAL GÉNÉRAL	0,00	163.784,00	151.663,00	0,00	-151.663,00
Dotations et reprises d'exploitation					
Dotations et reprises financières					
Dotations et reprises exceptionnelles					
TOTAL DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	

____ Note 16

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE	EXERCICE	
	N	N-1
Restauration	79.216.932,00	62.499.539,00
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL PAR SECTEUR D'ACTIVITE	79.216.932,00	62.499.539,00

VENTILATION PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	EXERCICE	
	N	N - 1
Chiffre d'affaires réalisé en France	79.216.932,00	62.499.539,00
Chiffre d'affaires réalisé à l'exportation		
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	79.216.932,00	62.499.539,00

____ Note 17

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

NÉANT

____ Note 18

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

NATURE DU RESULTAT	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Après impôt
Résultat courant	16.664.476,00		16.664.476,00	12.352.791,00
Résultat exceptionnel	0,00		0,00	0,00
Participation des salariés	0,00		0,00	0,00
RESULTAT NET COMPTABLE	16.664.476,00	0,00	16.664.476,00	12.352.791,00

____ Note 19

EFFECTIF MOYEN

NÉANT

____ Note 20

EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif postérieur au 30 septembre 2023 n'a été identifié

ELÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RÉSULTAT	<u>Note 21</u>
NÉANT	
ANTAGES, CRÉDITS, RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTI	<u>Note 22</u>
NÉANT	
ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNÉES ET REÇUS	<u>Note 23</u>
NÉANT	
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES	<u>Note 24</u>
NÉANT	
INFORMATION EN MATIÈRE DE CRÉDIT BAIL	<u>Note 25</u>
NÉANT	
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	<u>Note 26</u>
NÉANT	